

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

Comité Syndical du 05 décembre 2022

Réunion du : 05 décembre 2022
Date de convocation : 07 novembre 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

<u>Conseil Régional</u>	<u>Conseil Economique, Social et Environnemental</u>	<u>PNR des Caps et Marais d'Opale</u>
Guislain CAMBIER	Déborah CLOSSET-KOPP	Anthony JOUVENEL
Aurore COLSON	Philippe GAYOT	Philippe LELEU
Jean-Marc DUJARDIN	Ginette VERBRUGGHE	Sophie WAROT-LEMAIRE
Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI	<u>PNR de l'Avesnois</u>	<u>PNR Scarpe-Escaut</u>
Paul Henry HANSEN-CATTA	Guislain CAMBIER	Grégory LELONG
Monique HUON	Sylvie CLERC-CUVELIER	Didier VAN POUCKE
Valérie LETARD	Benoît WASCAT	Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Déborah CLOSSET- KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX, Nelly JANIER-DUBRY, Jean-Michel TACCOEN,

Membres absents excusés : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT, Grégory LELONG, Benoît WASCAT.

- Soit 12 membres présents, représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Liste des délibérations adoptées lors du Comité Syndical d'Espaces naturels régionaux le 05 décembre 2022

N°22 – 1116	Délibération organisation du débat d'orientations budgétaires 2023	05 décembre 2022
N°22 – 1117	Délibération organisation du débat d'orientation budgétaires 2023 Budget annexe ARB	05 décembre 2022
N°22 – 1118	Délibération Avenant n°3 convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021	05 décembre 2022
N°22 – 1119	Délibération Convention COS 2023 - 2025	05 décembre 2022
N°22 – 1120	Délibération Convention GRQA/AAAT	05 décembre 2022
N°22 – 1121	Délibération Conv cadre de coopération public-public Centre hospitalier de Roubaix	05 décembre 2022
N°22 – 1122	Délibération Convention de Mécénat Voix du Nord	05 décembre 2022
N°22 – 1123	Délibération convention d'adhésion aux services de prévention du CDG 59	05 décembre 2022
N°22 – 1124	Délibération Vacances personnel CRRG	05 décembre 2022
N°22 – 1125	Délibération tableau des effectifs	05 décembre 2022
N°22 – 1126	Délibération Tableau des quotas	05 décembre 2022
N°22 – 1127	Délibération Conv de transfert ORB du Centre régional de Phytosociologie agréé CBN	05 décembre 2022
N°22 – 1128	Délibération Conv de partenariat pour définir les modalités de partenariat entre l'Etat DREAL et ENRX	05 décembre 2022
N°22 – 1129	Délibération Demande et affectation subvention DREAL	05 décembre 2022

N°22 – 1130	Délibération Conv pour définir les modalités de partenariat entre la Région HdF et ENRx	05 décembre 2022
N°22 – 1131	Délibération Demande de subvention auprès de la Région HdF	05 décembre 2022
N°22 – 1132	Délibération Conv modalités de partenariat OFB et ENRx	05 décembre 2022
N°22 – 1133	Délibération Demande de subvention auprès de l'OFB dans le cadre de la mise en place de l'ARB en 2023	05 décembre 2022
N°22 – 1134	Délibération Création d'un budget annexe	05 décembre 2022
N°22 – 1135	Délibération Autorisation au Président ENRx afin de solliciter des subventions auprès des Agences de l'Eau Artois-Picardie et Seine Normandie	05 décembre 2022



ESPACES NATURELS REGIONAUX

Réunion du Comité syndical

5 décembre 2022

ORDRE DU JOUR

0 – Retour d'informations des délibérations prises en bureau du 28 octobre 2022,

1 - Approbation du Compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 20 juin 2022,

2 - Débat d'orientations budgétaires et présentation du sommaire du Programme d'activité 2023, – *projet de délibération*,

3 - Examen et vote de la Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025, entre la Région Hauts-de-France et ENRx, – *projet de délibération*,

4 - Point sur la ratification de la modification de l'objet statutaire d'Espaces naturels régionaux et de son champ d'intervention : délibérations des membres d'ENRx (Région Hauts-de-France et les PNR Avesnois, CMO et Scarpe-Escaut),

5 - Examen des conventions partenariales, – *projets de délibérations*,

- *Convention triennale avec le Comité des œuvres sociales d'Espaces naturels régionaux 2023-2025,*
- *Convention de partenariat entre le Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire, l'Atelier 3AT et Espaces naturels régionaux, au titre du CRRG (2022/2027),*
- *Convention-cadre de coopération entre le Centre Hospitalier de Roubaix et Espaces Naturels Régionaux, au titre du CRRG (2023 – 2025),*
- *Convention de mécénat avec le fonds de dotation de la Voix du Nord.*

6 - Ressources humaines : – *projets de délibérations*,

- *Tableau des effectifs,*
- *Tableau des quotas,*

7 - Mise en place de l'Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France (ARB) , – *projets de délibération*,

8 - Questions diverses.

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1116

Réunion du : 05 décembre 2022
Date de convocation : 07 novembre 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL

**Conseil Régional
Hauts-de-France**

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

**Conseil Economique,
Social et Environnemental
Régional**

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

**PNR des Caps et Marais
d'Opale**

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Déborah CLOSSET- KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX, Nelly JANIER-DUBRY, Jean-Michel TACCOEN,

Membres absents excusés : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT, Grégory LELONG, Benoît WASCAT.

- Soit 12 membres présents, représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Organisation du débat d'orientations budgétaires 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Vu la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2025 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux

Considérant les orientations budgétaires pour l'année 2023 présentées ce jour devant le Comité syndical d'Espaces naturels régionaux,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 15 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

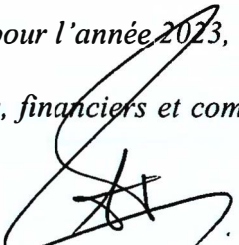
Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Le Comité syndical,

Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.



Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat Mixte

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1117

Réunion du : 05 décembre 2022

Date de convocation : 07 novembre 2022

Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

**Conseil Régional
Hauts-de-France**

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

**Conseil Economique,
Social et Environnemental
Régional**

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

**PNR des Caps et Marais
d'Opale**

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Déborah CLOSSET- KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX, Nelly JANIER-DUBRY, Jean-Michel TACCOEN,

Membres absents excusés : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT, Grégory LELONG, Benoît WASCAT.

- Soit 12 membres présents, représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Organisation du débat d'orientations budgétaires 2023 – Budget annexe ARB

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Vu la délibération n° 22 - 1094 adoptée par le Comité syndical d'ENRx le 28 avril 2022 afin de formuler un avis favorable relatif à l'engagement d'ENRx dans la préfiguration de l'ARB des Hauts-de-France, conditionné à la prise en compte des propositions exposées dans la délibération,

Vu la délibération n°22 – 1112 adoptée par le Bureau d'ENRx réuni le 28 octobre 2022 pour l'élaboration d'un Budget annexe dédié au portage par ENRx des activités de l'ARB Hauts-de-France,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Vu la convention portant création de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France, entre L'Etat, la Région Hauts-de-France, l'Office français pour la biodiversité, les Agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie,

Considérant les orientations budgétaires pour l'année 2023 du budget annexe - ARB présentées ce jour devant le Comité syndical d'Espaces naturels régionaux,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 15 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité syndical,

Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023 du budget annexe ARB,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.



Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat Mixte

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1118

Réunion du : 05 décembre 2022
Date de convocation : 07 novembre 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

**Conseil Régional
Hauts-de-France**

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

**Conseil Economique,
Social et Environnemental
Régional**

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

**PNR des Caps et Marais
d'Opale**

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Déborah CLOSSET- KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX, Nelly JANIER-DUBRY, Jean-Michel TACCOEN,

Membres absents excusés : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT, Grégory LELONG, Benoît WASCAT.

- Soit 12 membres présents, représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Avenant n°3 (2023) à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux.

Le Comité Syndical,

Vu le Code le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux adoptés par le Comité syndical le 20 juin 2022 et ratifiés par l'ensemble de ses membres,

Vu la délibération n° 18 – 919 votée par le Comité syndical d'ENRx le 28 mai 2018 afin d'adopter la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,

Vu la délibération n° 20 – 1024 votée par le Comité syndical d'ENRx le 14 décembre 2020 afin d'adopter l'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Vu la délibération n° 21 – 1057 votée par le Comité syndical d'ENRx le 16 juin 2021 afin d'adopter l'avenant n°2 à la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,

Considérant les objectifs de la Région Hauts-de-France en proposant une prorogation d'une année de la convention initiale au moyen de cet avenant 2023 :

- *S'inscrire dans le cadre budgétaire lié à la réorganisation des syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux du Nord et du Pas-de-Calais et d'Espaces naturels régionaux fixé par la Région des Hauts-de-France et validé lors de la réunion de la Commission permanent du 30 mars 2021,*
- *Stabiliser le statut d'ENRx et envisager son évolution juridique en lien avec la Région en 2023,*
- *Arrêter une feuille de route prévisionnelle des missions d'ENRx en lien avec les priorités régionales, pour la période 2023-2025.*

Considérant la présentation du projet d'avenant n° 3 (2023) à la Convention pluriannuelle d'objectif 2018 - 2021, entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux et de son annexe qui prévoient notamment :

- *La poursuite du travail de réflexion sur l'évolution du syndicat mixte ENRx,*
- *L'organisation de la gouvernance et du suivi de la convention avec un pilotage politique assuré par un Comité de pilotage (COPIL) et un pilotage technique au sein d'un Comité technique (COTECH),*
- *Les engagements d'Espaces naturels régionaux repris sous forme de feuille de route prévisionnelle pour la période 2023-2025 (Annexe 1),*
- *L'engagement financier statutaire de la Région des Hauts-de-France à hauteur de 2 290 900 euros pour chacune des années de validité de la convention,*

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 15 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 4

Décide d'adopter l'avenant n°3 (2023) à la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021, entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux ainsi que son annexe.

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Autorise le Président à finaliser, sous réserve de modifications non substantielles, et à signer l'avenant n°3 (2023) à la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021, entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux ainsi que son annexe, ainsi qu'à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.


Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat mixte.

LILLE : ENRx - Siège social, 6, rue du Bleu Mouton – BP 70073 – 59028 LILLE Cedex / N° SIRET : 255 902 918 00028

Tél. : +33 (0)3 20 12 89 12 / contact@enrx.fr

VILLENEUVE D'ASCQ : ENRx - CRRG Hauts-de-France : Ferme du Héron, chemin de la Ferme Lenglet – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél. : +33 (0) 20 67 03 51 / crrg@enrx.fr

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1119

Réunion du : 05 décembre 2022
Date de convocation : 07 novembre 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL

**Conseil Régional
Hauts-de-France**

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

**Conseil Economique,
Social et Environnemental
Régional**

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

**PNR des Caps et Marais
d'Opale**

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Déborah CLOSSET- KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX, Nelly JANIER-DUBRY, Jean-Michel TACCOEN,

Membres absents excusés : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT, Grégory LELONG, Benoît WASCAT.

- Soit 12 membres présents, représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Convention triennale avec le Comité des œuvres sociales pour la mise en œuvre d'actions à caractère social au bénéfice des salariés d'Espaces naturels régionaux (2023-2025).

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces Naturels Régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Comité des œuvres sociales, association loi 1901 enregistrée sous le n° 0595040683,

Vu le Budget primitif 2022 d'Espaces Naturels Régionaux,

Considérant le courrier du Président du COS en date du 20 octobre 2022, sollicitant le renouvellement de cette convention,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Considérant le Bilan social et financier 2022 du Comité des œuvres sociales,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 15 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 15

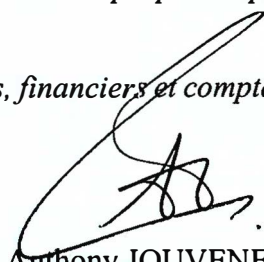
Contre : 0

Abstention : 0

Approuve la convention triennale, 2023 à 2025, entre le Comité des œuvres sociales (COS) et le Syndicat mixte Espaces naturels régionaux pour préciser les conditions dans lesquelles le Syndicat mixte apporte son soutien aux activités proposées par le COS en faveur du personnel,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.



Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat Mixte

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1120

Réunion du : 05 décembre 2022

Date de convocation : 07 novembre 2022

Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITÉS YNDICAL

Conseil Régional Hauts-de-France

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Déborah CLOSSET- KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX, Nelly JANIER-DUBRY, Jean-Michel TACCOEN,

Membres absents excusés : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT, Grégory LELONG, Benoît WASCAT.

- Soit 12 membres présents, représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Convention de partenariat entre le Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire (Qualimentaire), l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (AAAT) et le Syndicat mixte Espaces Naturels Régionaux (ENRx) pour la valorisation du cidre Avesnois – Thiérache par un signe officiel de qualité Appellation d'origine protégée (AOP).

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu l'avenant à la Convention Pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 adopté en comité syndical le 14 décembre 2020,

Vu le Budget primitif 2022 d'Espaces naturels régionaux,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Considérant les programmes de conservation des patrimoines fruitier, légumier et animal domestique régional développés par Espaces naturels régionaux dans le cadre des activités du Centre régional de ressources génétiques (CRRG),

Considérant le partenariat développé entre le Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire et Espaces naturels régionaux,

Considérant l'intérêt pour le patrimoine génétique fruitier régional d'être valorisé auprès des collectivités, du public et des professionnels,

Considérant la présentation du projet de convention de partenariat entre le Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire (Qualimentaire), l'Atelier 3AT et Espaces naturels régionaux), cadre d'intervention de l'action des signataires pour la valorisation du cidre Avesnois – Thiérache par un signe officiel de qualité Appellation d'origine protégée (AOP),

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 15 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 15

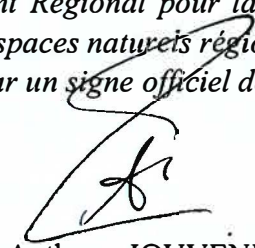
Contre : 0

Abstention : 0

Approuve la convention de partenariat entre le Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire (Qualimentaire), l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache et le Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx) en faveur de la valorisation du cidre Avesnois – Thiérache par un signe officiel de qualité Appellation d'origine protégée (AOP).

Autorise le Président à finaliser, sous réserve de modifications non substantielles, et à signer la Convention de partenariat entre le Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire, l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache et Espaces naturels régionaux en faveur de la valorisation du cidre Avesnois – Thiérache par un signe officiel de qualité Appellation d'origine protégée (AOP).

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.



Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat Mixte

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1121

Réunion du : 05 décembre 2022
Date de convocation : 07 novembre 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

**Conseil Régional
Hauts-de-France**

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

**Conseil Economique,
Social et Environnemental
Régional**

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

**PNR des Caps et Marais
d'Opale**

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Déborah CLOSSET- KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX, Nelly JANIER-DUBRY, Jean-Michel TACCOEN,

Membres absents excusés : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT, Grégory LELONG, Benoît WASCAT.

- Soit 12 membres présents, représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Convention-cadre (de coopération public-public) entre le Centre Hospitalier de Roubaix et Espaces naturels régionaux (CRRG), pour la valorisation du verger et des espaces verts de l'hôpital de la Fraternité pour la période 2023-2025.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 18 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte Espaces naturels régionaux en date du 27 décembre 2002,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu l'avenant à la Convention Pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 adopté en comité syndical le 14 décembre 2020,

Vu le Budget primitif 2022 d'Espaces naturels régionaux,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Considérant le programme du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) en faveur de la conservation et de la valorisation du patrimoine fruitier des Hauts-de-France,

Considérant le travail de restauration et de conservation accompli sur le site du verger de la Fraternité depuis 2008,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 15 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 15

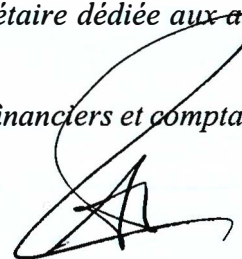
Contre : 0

Abstention : 0

Approuve la convention triennale, 2023 à 2025, entre Espaces naturels régionaux (au titre des activités du Centre régional de ressources génétiques) et le Centre hospitalier de Roubaix pour préciser les modalités de l'appui technique d'ENRx en faveur de la conduite et de la valorisation du verger et des espaces verts de la Fraternité.

Impute les recettes liées à cette opération sur la ligne budgétaire dédiée aux activités du Centre régional de ressources génétiques (CRRG),

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat Mixte

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1122

Réunion du : 05 décembre 2022

Date de convocation : 07 novembre 2022

Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional Hauts-de-France

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Déborah CLOSSET- KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX, Nelly JANIER-DUBRY, Jean-Michel TACCOEN,

Membres absents excusés : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT, Grégory LELONG, Benoît WASCAT.

- Soit 12 membres présents, représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Convention de mécénat avec le fonds de dotation de La Voix du Nord liée à des projets de reforestation pour la période 2022-2023.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat,

Vu l'article 238bis du Code Général des Impôts,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Vu la délibération du Comité syndical d'Enrx n°14-728, adoptée le 9 décembre 2014 afin de :

- *Valider les orientations stratégiques de développement du mécénat,*
- *Donner son accord à la poursuite de la mission de recherche de mécènes pour les actions et missions d'ENRx,*

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

- Constituer un comité Consultatif des Partenaires et des mécénats,
Vu le rescrit fiscal obtenu en 2017, confirmant l'éligibilité d'Espaces naturels régionaux au régime du mécénat et l'autorisant à délivrer des reçus fiscaux aux entreprises mécènes,
Vu la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2018-2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux et son avenant prorogeant sa validité jusque fin 2022,
Vu le budget primitif 2022 d'Espaces naturels régionaux,

Considérant l'initiative prise par la Voix du Nord de s'engager, dans le cadre d'un projet de reforestation, « 100 000 arbres pour demain »

Considérant la convention de mécénat établie entre la Voix du Nord et Espaces naturels régionaux, présentée ce jour au comité syndical, au titre de Mécénature,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 15 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Décide d'approuver la convention de mécénat entre La Voix du Nord et Espaces naturels régionaux, pour accompagner la réalisation de treize (13) projets de reforestation, listés en annexe 1 de la convention présentée,

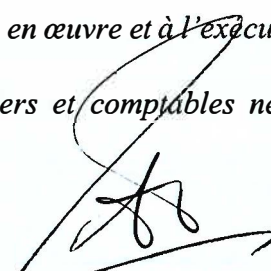
Accepte le don de la Voix du Nord d'un montant de 31 215 € (trente et un mille deux cent quinze euros (31 215 €) nets de taxe) pour l'année 2022 (projets sur la période 2022-2023),

Impute la recette à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre Coordination-gestion-administration/ Mécénature,

Autorise le Président à :

- *Signer et délivrer tout document utile à la mise en œuvre et à l'exécution de cette convention de mécénat,*
- *Prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.


Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat mixte.

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1123

Réunion du : 05 décembre 2022
Date de convocation : 07 novembre 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

**Conseil Régional
Hauts-de-France**

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

**Conseil Economique,
Social et Environnemental
Régional**

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

**PNR des Caps et Marais
d'Opale**

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Déborah CLOSSET- KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX, Nelly JANIER-DUBRY, Jean-Michel TACCOEN,

Membres absents excusés : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT, Grégory LELONG, Benoît WASCAT.

- Soit 12 membres présents, représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**Objet : Convention d'adhésion aux services de prévention du Centre de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale du Nord (Cdg59).**

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Vu le Budget primitif 2022 d'Espaces naturels régionaux,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

*Considérant le courrier du Directeur général du Pôle Santé Travail Métropole Nord du 20 mai 2022, dénonçant la convention passée avec ENRx ,
Considérant la nécessité pour le syndicat mixte Espaces naturels régionaux, employeur territorial, de faire face à ces obligations dans le domaine de la médecine préventive,*

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 15 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve l'adhésion aux services de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (Cdg59) à compter du 1^{er} janvier 2023, ainsi que la convention qui organise les modalités et la mise en œuvre de cette adhésion,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.


Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat Mixte

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1124

Réunion du :

05 décembre 2022

Date de convocation :

07 novembre 2022

Présidence :

Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

**Conseil Régional
Hauts-de-France**

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

**Conseil Economique,
Social et Environnemental
Régional**

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

**PNR des Caps et Marais
d'Opale**

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Déborah CLOSSET- KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX, Nelly JANIER-DUBRY, Jean-Michel TACCOEN,

Membres absents excusés : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT, Grégory LELONG, Benoît WASCAT.

- Soit 12 membres présents, représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Vacances annuelles de personnel pour les activités du Centre Régional de Ressources Génétiques en 2023.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021 et son avenant numéro 2 prorogeant sa validité jusque fin 2022,

Vu le Budget primitif 2022 d'Espaces naturels régionaux,

Considérant que le Centre Régional de Ressources Génétiques a besoin de recourir chaque année à du personnel occasionnel, saisonnier et pour surcharge de travail technique, notamment pour la gestion et l'entretien des vergers,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 15 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Décide,

- *d'ouvrir un crédit maximum de 800 heures de vacations, dans le cadre des deux types d'activités présentées ci-dessus,*
- *que le montant des vacations correspond à l'indice majoré 352 (IM au 01/01/2023),*

Autorise le Président,

- *à augmenter cette rémunération en cas exceptionnel nécessitant une qualification spécifique,*
- *à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.


Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat Mixte



PREFECTURE DU NORD

13 DEC. 2022

ARRIVEE

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1125

Réunion du : 05 décembre 2022

Date de convocation : 07 novembre 2022

Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

**Conseil Régional
Hauts-de-France**

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

**Conseil Economique,
Social et Environnemental
Régional**

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

**PNR des Caps et Marais
d'Opale**

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Déborah CLOSSET- KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX, Nelly JANIER-DUBRY, Jean-Michel TACCOEN,

Membres absents excusés : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT, Grégory LELONG, Benoît WASCAT.
- Soit 12 membres présents, représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Délibération confirmant la création ou la suppression des emplois et adoptant le tableau des effectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu l'art 3-1 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : recrutement d'agent contractuel de façon temporaire sur des emplois permanents (congé annuel, congé maladie, congé parental...),

Vu l'art 3-2 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 recrutement d'agent contractuel de façon temporaire sur des emplois permanents (vacance temporaire dans l'attente de recrutement de fonctionnaire),

Vu l'art 3-3 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 recrutement d'agent contractuel de façon permanente sur des emplois permanents (impossibilité de trouver un fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes),

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

assimilés,

Vu le décret n°90-126 du 09 février 1990 portant statut des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°2016-206 du 26 février 2016 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-207 du 26 février 2016 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre des attachés territoriaux,

Vu le décret n°87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire aux attachés territoriaux,

Vu le décret n°2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier d'emploi des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à des divers cadres d'emploi de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire,

Vu le décret 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre des emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n°88-548 du 6 mai 1988 portant échelonnement indiciaire applicable aux agents de maîtrise territoriaux,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021 et son avenant numéro 2 prorogeant sa validité jusque fin 2022,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 15 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Décide :

- *d'adopter la délibération confirmant la création ou la suppression des emplois et adoptant le tableau des effectifs repris en annexe,*
- *de recourir à des agents non titulaires de droit public dans les cas prévus aux articles 3-1 à 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.*

Impute les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre Coordination-Gestion-Administration

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

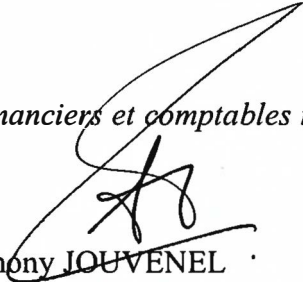

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat mixte.

Tableau des effectifs
des services du Syndicat Mixte
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"

Emplois sur postes permanents à temps complet

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	19	15
Administrateur	0	0
Attaché hors classe	0	0
Directeur territorial	0	0
Attaché principal	4	4
Attaché	3	1
Rédacteur Principal de 1ère classe	1	1
Rédacteur Principal de 2ème classe	3	3
Rédacteur	0	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	5	5
Adjoint administratif principal 2ème classe	1	0
Adjoint administratif	2	1
2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE	24	13
Ingénieur en chef hors classe	0	0
Ingénieur en chef	0	0
Ingénieur hors classe	0	0
Ingénieur principal	7	2
Ingénieur	11	6
Technicien principal 1ère classe	1	1
Technicien principal 2ème classe	0	0
Technicien	1	1
Agent de maîtrise principal	0	0
Agent de maîtrise	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	1	1
Adjoint technique principal 2ème classe	0	0
Adjoint technique	3	2
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS COMPLET	43	28

Emplois sur postes permanents à temps non complet - 28 heures / semaine

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0
Rédacteur	0	0
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	0	0

TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS	43	28
--	-----------	-----------

Emplois de CDD

Emplois créés par référence à l'article L332-23 du code général de la fonction publique	120 mois / hommes
---	-------------------

Tableau des effectifs
des services du Syndicat Mixte
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"

Détail des emplois sur postes permanents

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	19	15
Fonction publique	13	10
<i>DONT titulaires en détachement</i>		1
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>		2
<i>DONT postes vacants</i>		0
CDI Sapin	4	3
<i>DONT congé pour convenances personnelles</i>		1
Agents mis à disposition	2	2
2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE	24	13
Fonction publique	20	11
<i>DONT titulaires en détachement</i>		6
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>		3
<i>DONT postes vacants</i>		0
CDI Sapin	2	2
CDI droit public	2	2
Agents mis à disposition	0	0
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS	43	28

Emplois de CDI (Article L332-8 du code général de la fonction publique)

Emplois créés par référence à l'article L332-8 du code général de la fonction publique	2	0
--	---	---

Emplois de CDD (Article L332-13 et L332-14 du code général de la fonction publique)

Délibération n°22-1125 au 5 décembre 2022	0	0
TOTAL EMPLOIS CDD "Article L332-13 et L332-14"	0	0

RECAPITULATIF DES EFFECTIFS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS COMPLET	33	21
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS NON COMPLET	0	0
TOTAL EMPLOIS CONTRACTUELS (Loi Sapin)	6	5
TOTAL EMPLOIS AGENTS MIS A DISPOSITION	2	2
TOTAL EMPLOIS CDI Article L332-8	2	0
TOTAL EMPLOIS CDD Article L332-13 et L332-14	0	0
EFFECTIF TOTAL AUTORISE AU 5 DECEMBRE 2022	43	28

**ANNEXE A LA DELIBERATION DE SUPPRESSION OU DE CREATION D'EMPLOI
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS**

A compter du 5 décembre 2022, le tableau des emplois permanents de la collectivité est modifié comme suit :

Service	Filière	Grade	Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
ENRx	A	Attaché principal	CMQ	SG Administration du Syndicat mixte	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché principal	CMQ	Compta., Finances, Gestion, RH	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché principal	CMQ	Coordination des programmes techniques du CRRG	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché principal	CMQ	Expertise et veille juridique	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché	CM	Ressources humaines	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché	CM	patrimoine bâti	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché	CM	Education à l'environnement et DD	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Rédacteur principal 1ère classe	AAQ	Communication interne	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Rédacteur principal 2ème classe	AAQ	Secrétariat	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Rédacteur principal 2ème classe	AAQ	Secrétaire de Direction	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Rédacteur principal 2ème classe	AAQ	Secrétariat-congés-frais de mission	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 1è cl	AA	gestion paie - carrière	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 1è cl	AA	Secrétariat de direction	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 1è cl	AA	accueil et assistance administrative	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 1ère cl	EAQ	Secrétariat	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 1ère cl	EAQ	Accueil-Iconographie-production vidéo	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 2è cl	CM	Europe/sport de nature/mécénat	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adjoint Administratif	CM	Développement économique rural	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adjoint Administratif	CM	Education à l'environnement et développement durable	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	Directeur	Directeur adjoint ENRx	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	CMQ	Directeur Général	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	CMQ	responsable de la mission biodiversité	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	Directeur	chef projet DD projets et partenariats	Temps complet	oui	oui	non

ENRx	T	Ingénieur Principal	CMQ	responsable du pôle mobilisation-écocitoyenneté	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	patrimoine fruitier et responsable des collections	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	patrimoine animal et filières	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	patrimoine légumier et céréalier régional	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Arboriculture fruitière - patrimoine	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	responsable de la mission climat énergie	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Energie - Climat	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	S.I.G. Evaluation	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Patrimoine et milieux naturels	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	responsable de la mission paysage et	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CMQ	chgmt climatique/transition énergétique/TRI	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	coordination PLD et opérations associées	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Mission ORB	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Mission ORB	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Techn princ 1ère cl	AT	assistant technique PLD	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Technicien	AT	arboriculture fruitière-gestion technique du verger conservatoire en AB-responsable du verger	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Adjoint Technique princ 1ère classe	ETQ	assistantce technique du patrimoine fruitier	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Adjoint Technique	ETQ	Coursier	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Adjoint Technique	ETQ	Entretien et gestion du verger	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Adjoint Technique	ETQ	Entretien et gestion du verger	Temps complet	oui	oui	non

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1126

Réunion du : 05 décembre 2022
Date de convocation : 07 novembre 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

**Conseil Régional
Hauts-de-France**

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

**Conseil Economique,
Social et Environnemental
Régional**

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

**PNR des Caps et Marais
d'Opale**

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Déborah CLOSSET- KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX, Nelly JANIER-DUBRY, Jean-Michel TACCOEN,

Membres absents excusés : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT, Grégory LELONG, Benoît WASCAT.

- Soit 12 membres présents, représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : adoption du tableau des quotas.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021 et son avenant numéro 2 prorogeant sa validité jusque fin 2022,

Le Comité Syndical,

Décide d'adopter le tableau des quotas d'avancement de grade repris en annexe et de créer les emplois correspondants.

Impute les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre Gestion-Administration,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille - Villeneuve d'Ascq

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 15 (dont 3 pouvoirs),

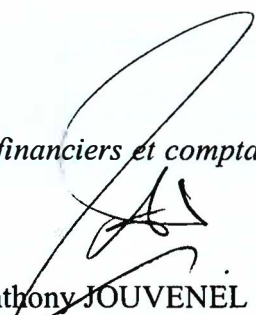
Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.


Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat mixte.

**TABLEAU DES QUOTAS D'AVANCEMENT DE GRADES
D'ESPACES NATURELS REGIONAUX AU 5 décembre 2022**

<i>GRADE D'AVANCEMENT FILIERE ADMINISTRATIVE</i>	<i>TAUX DE PROMOTION</i>
<i>Administrateur</i>	0%
<i>Directeur territorial</i>	0%
<i>Attaché principal</i>	0%
<i>Attaché</i>	0%
<i>Rédacteur Principal 1^{ère} classe</i>	100%
<i>Rédacteur Principal 2^{ème} classe</i>	100%
<i>Rédacteur</i>	0%
<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	20 %
<i>Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe</i>	100%
<i>Adjoint Administratif</i>	100%

<i>GRADE D'AVANCEMENT FILIERE TECHNIQUE</i>	<i>TAUX DE PROMOTION</i>
<i>Ingénieur en chef hors classe</i>	0%
<i>Ingénieur en chef</i>	0%
<i>Ingénieur hors classe</i>	0%
<i>Ingénieur principal</i>	50%
<i>Ingénieur</i>	0%
<i>Technicien principal 1^{ère} classe</i>	0%
<i>Technicien principal 2^{ème} classe</i>	0%
<i>Technicien</i>	100%
<i>Agent de maîtrise principal</i>	0%
<i>Agent de maîtrise</i>	0%
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe</i>	0%
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</i>	100%
<i>Adjoint Technique</i>	100%

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1127

Réunion du : 05 décembre 2022
Date de convocation : 07 novembre 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

**Conseil Régional
Hauts-de-France**

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

**Conseil Economique,
Social et Environnemental
Régional**

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

**PNR des Caps et Marais
d'Opale**

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Déborah CLOSSET- KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX, Nelly JANIER-DUBRY, Jean-Michel TACCOEN,

Membres absents excusés : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT, Grégory LELONG, Benoît WASCAT.

- Soit 12 membres présents, représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Convention de transfert de la mission « Observatoire régional de la biodiversité des Hauts-de-France » du Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul vers Espaces naturels régionaux.

Le Comité Syndical,

Vu la directive 77/187/CEE du Conseil, du 14 février 1977, concernant le rapprochement des législations des États membres relatives au maintien des droits des travailleurs en cas de transferts d'entreprises, d'établissements ou de parties d'établissements,

Vu l'article L.1224-3 du code du travail,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Vu la réunion du Comité social territorial d'ENRx, en date du 7 octobre 2022, lors de laquelle la procédure du transfert des moyens et des agents concernés a été présentée,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Vu la convention constitutive de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France, entre l'Etat, la Région Hauts-de-France, l'Office français pour la biodiversité, les Agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie,

Considérant la présentation de la convention de transfert de la mission « Observatoire régional de la biodiversité des Hauts-de-France », entre le Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul et Espaces naturels régionaux,

Considérant que la conséquence du transfert de cette activité au sein des effectifs d'Espaces naturels régionaux consistera en l'accueil de trois salariés de droit privé auxquels seront proposés des contrats de droit public en application de l'article L.1224-3 du code du travail

Considérant que l'entrée en vigueur de la présente convention de transfert est conditionnée à la levée de conditions suspensives présentées au 3 de la section V,

Après l'exposé du Président d'Espaces naturels régionaux,

Décide :

- *d'approuver la convention de transfert de la mission « Observatoire régional de la biodiversité des Hauts-de-France », du Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul vers Espaces naturels régionaux,*
- *d'acter le fait que l'effectivité de cette décision est liée à la levée des conditions suspensives sus exposées et notamment à la signature des conventions d'application de la convention constitutive et des conventions financières avec chaque membre fondateur de l'ARB Hauts-de-France : l'Etat, la Région Hauts-de-France, l'Office français pour la biodiversité et Espaces naturels régionaux, celles-ci visant à assurer le financement et le fonctionnement (animation, gestion et coordination, une partie du programme d'actions) de l'ARB des Hauts-de-France au sein d' ENRx, et pour la mise en œuvre d'une partie du programme d'actions de l'ARB avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.*

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 15 (dont 3 pouvoirs),

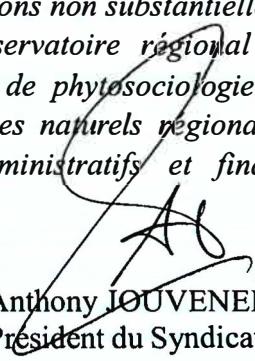
Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Autorise le Président à finaliser, sous réserve de modifications non substantielles, et à signer la convention de transfert de la mission « Observatoire régional de la biodiversité des Hauts-de-France », du Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul vers Espaces naturels régionaux, ci-annexée, ainsi qu'à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.


Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat Mixte

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1128

Réunion du : 05 décembre 2022
Date de convocation : 07 novembre 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional Hauts-de-France

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Déborah CLOSSET- KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX, Nelly JANIER-DUBRY, Jean-Michel TACCOEN,

Membres absents excusés : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT, Grégory LELONG, Benoît WASCAT.

- Soit 12 membres présents, représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Convention pour définir les modalités du partenariat entre l'Etat (DREAL Hauts-de-France) et Espaces naturels régionaux en tant que partenaire associé de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France (2023 - 2025).

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Vu la délibération n° 22 - 1094 adoptée par le Comité syndical d'ENRx le 28 avril 2022 afin de formuler un avis favorable relatif à l'engagement d'ENRx dans la préfiguration de l'ARB des Hauts-de-France, conditionné à la prise en compte des propositions exposées dans la délibération,

Vu la convention portant création de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France, entre L'Etat, la Région Hauts-de-France, l'Office français pour la biodiversité, les Agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Vu le règlement intérieur de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Hauts-de-France,

Vu la délibération n°22-1112 adoptée par le Bureau d'ENRx le 28 octobre 2022 pour l'élaboration d'un Budget annexe dédié au portage par ENRx des activités de l'ARB des Hauts-de-France,

Considérant le projet de convention de transfert de la mission « Observatoire régional de la biodiversité des Hauts-de-France », entre le Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul et Espaces naturels régionaux,

Considérant le projet de convention pour définir les modalités du partenariat entre l'Office français de la biodiversité (OFB Hauts-de-France) et Espaces naturels régionaux en tant que partenaire associé de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France (ARB),

Considérant le projet de convention pour définir les modalités du partenariat entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux en tant que partenaire associé de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France (ARB),

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 15 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 14

Contre : 0

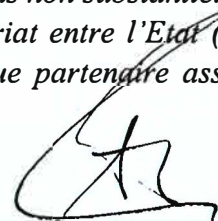
Abstention : 1

Décide :

- *d'adopter la Convention pour définir les modalités du partenariat entre l'Etat (DREAL Hauts-de-France) et Espaces naturels régionaux en tant que partenaire associé de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France,*
- *d'imputer les recettes au Budget annexe dédié aux activités de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France,*

Autorise le Président à finaliser, sous réserve de modifications non substantielles, et à signer la Convention pour définir les modalités du partenariat entre l'Etat (DREAL Hauts-de-France) et Espaces naturels régionaux en tant que partenaire associé de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.



Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat Mixte

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1129

Réunion du : 05 décembre 2022
Date de convocation : 07 novembre 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL

Conseil Régional Hauts-de-France

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Déborah CLOSSET- KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX, Nelly JANIER-DUBRY, Jean-Michel TACCOEN,

Membres absents excusés : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT, Grégory LELONG, Benoît WASCAT.

- Soit 12 membres présents, représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Demande et affectation de la subvention de la DREAL Hauts-de-France à Espaces naturels régionaux dédiée aux activités de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux 2023-2025,

Vu la délibération n° 22 - 1094 adoptée par le Comité syndical d'ENRx le 28 avril 2022 afin de formuler un avis favorable relatif à l'engagement d'ENRx dans la préfiguration de l'ARB des Hauts-de-France, conditionné à la prise en compte des propositions exposées dans la délibération,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Vu la convention portant création de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France, entre L'Etat, la Région Hauts-de-France, l'Office français pour la biodiversité, les Agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie,

Vu la délibération n°22-1112 adoptée par le Bureau d'ENRx le 28 octobre 2022 pour l'élaboration d'un Budget annexe dédié au portage par ENRx des activités de l'ARB des Hauts-de-France,

Vu la délibération n°22-1113 adoptée par le Bureau d'ENRx le 28 octobre 2022 pour solliciter une subvention d'un montant de cinquante mille euros auprès de la DREAL Hauts-de-France dans le cadre du portage par ENRx des activités de l'ARB des Hauts-de-France,

Considérant le projet de convention de transfert de la mission « Observatoire régional de la biodiversité des Hauts-de-France », entre le Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul et Espaces naturels régionaux,

Considérant le projet de convention pour définir les modalités du partenariat entre l'Office français de la biodiversité (OFB Hauts-de-France) et Espaces naturels régionaux en tant que partenaire associé de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France (ARB),

Considérant le projet de convention pour définir les modalités du partenariat entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux en tant que partenaire associé de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France (ARB),

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 15 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 14

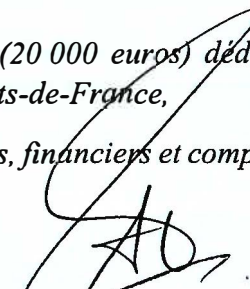
Contre : 0

Abstention : 1

Impute cette recette d'un montant de vingt mille euros (20 000 euros) dédié aux activités de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.



Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat Mixte

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux » ARRIVEE

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1130

Réunion du : 05 décembre 2022
Date de convocation : 07 novembre 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL

Conseil Régional Hauts-de-France

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Déborah CLOSSET- KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX, Nelly JANIER-DUBRY, Jean-Michel TACCOEN,

Membres absents excusés : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT, Grégory LELONG, Benoît WASCAT.

- Soit 12 membres présents, représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Convention pour définir les modalités du partenariat entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux en tant que partenaire associé de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Vu la délibération n° 22 - 1094 adoptée par le Comité syndical d'ENRx le 28 avril 2022 afin de formuler un avis favorable relatif à l'engagement d'ENRx dans la préfiguration de l'ARB des Hauts-de-France, conditionné à la prise en compte des propositions exposées dans la délibération,

Vu la convention portant création de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France, entre l'Etat, la Région Hauts-de-France, l'Office français pour la biodiversité, les Agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Vu le règlement intérieur de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Hauts-de-France,

Vu la délibération n°22-1112 adoptée par le Bureau d'ENRx le 28 octobre 2022 pour l'élaboration d'un Budget annexe dédié au portage par ENRx des activités de l'ARB des Hauts-de-France,

Considérant le projet de convention de transfert de la mission « Observatoire régional de la biodiversité des Hauts-de-France », entre le Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul et Espaces naturels régionaux,

Considérant le projet de convention pour définir les modalités du partenariat entre l'Office français de la biodiversité (OFB Hauts-de-France) et Espaces naturels régionaux en tant que partenaire associé de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France (ARB),

Considérant le projet de convention pour définir les modalités du partenariat entre la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Hauts-de-France) et Espaces naturels régionaux en tant que partenaire associé de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France (ARB)

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 15 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 14

Contre : 0

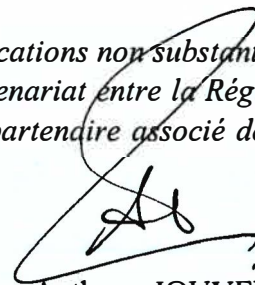
Abstention : 1

Décide :

- *d'adopter la Convention pour définir les modalités du partenariat entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux en tant que partenaire associé de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France dès 2023*
- *d'imputer les recettes aux activités de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France,*

Autorise le Président à finaliser, sous réserve de modifications non substantielles, et à signer la Convention pour définir les modalités du partenariat entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux en tant que partenaire associé de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.



Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat Mixte

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1131

Réunion du : 05 décembre 2022
Date de convocation : 07 novembre 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional Hauts-de-France

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Déborah CLOSSET- KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX, Nelly JANIER-DUBRY, Jean-Michel TACCOEN,

Membres absents excusés : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT, Grégory LELONG, Benoît WASCAT.

- Soit 12 membres présents, représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France dans le cadre de la mise en place de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France (ARB)

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Vu la délibération n° 22 - 1094 adoptée par le Comité syndical d'ENRx le 28 avril 2022 afin de formuler un avis favorable relatif à l'engagement d'ENRx dans la préfiguration de l'ARB des Hauts-de-France, conditionné à la prise en compte des propositions exposées dans la délibération,

Vu la convention-cadre constitutive de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) des Hauts-de-France signée par le Préfet de Région Hauts-de-France, le Président de Région Hauts-de-France, le Directeur général de l'Office Français de la

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Biodiversité, les Directeurs généraux des Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie,

Vu la délibération n° 22- 1112 adoptée par le Bureau d'ENRx réuni le 28 octobre 2022 pour l'élaboration du budget annexe dédié au portage par ENRx des activités de l'ARB – Hauts-de-France,

Considérant les projets de conventions d'application de la convention constitutive de l'Agence régionale de la Biodiversité Hauts-de-France pour le portage d'animation, de gestion et de coordination de l'ARB des Hauts-de-France, entre l'Etat, la Région Hauts-de-France, l'Office français pour la biodiversité et Espaces naturels régionaux,

Considérant le projet de convention de transfert de la mission « Observatoire régional de la biodiversité des Hauts-de-France », entre le Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul et Espaces naturels régionaux et la prise en charge financière et administrative des agents transférés au 1^{er} janvier 2023,

Décide de solliciter un financement d'un montant de cent soixante-seize mille sept cent dix-sept euros (176 717 euros) en fonctionnement et Huit Mille euros (8 000 euros) en investissement dans le cadre de la mise en place de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France (ARB) dès 2023.

Le Comité syndical, après avoir et procédé au vote :

Votants : 15 (dont 3 pouvoirs)

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat Mixte

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1132

Réunion du : 05 décembre 2022
Date de convocation : 07 novembre 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional Hauts-de-France

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Déborah CLOSSET- KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX, Nelly JANIER-DUBRY, Jean-Michel TACCOEN,

Membres absents excusés : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT, Grégory LELONG, Benoît WASCAT.

- Soit 12 membres présents, représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Convention pour définir les modalités du partenariat entre l'Office français de la biodiversité (OFB Hauts-de-France) et Espaces naturels régionaux en tant que partenaire associé de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Vu la délibération n° 22 - 1094 adoptée par le Comité syndical d'ENRx le 28 avril 2022 afin de formuler un avis favorable relatif à l'engagement d'ENRx dans la préfiguration de l'ARB des Hauts-de-France, conditionné à la prise en compte des propositions exposées dans la délibération,

Vu la convention portant création de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France, entre L'Etat, la Région Hauts-de-France, l'Office français pour la biodiversité, les Agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Vu le règlement intérieur de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Hauts-de-France,

Vu la délibération n°22-1112 adoptée par le Bureau d'ENRx le 28 octobre 2022 pour l'élaboration d'un Budget annexe dédié au portage par ENRx des activités de l'ARB des Hauts-de-France,

Considérant le projet de convention de transfert de la mission « Observatoire régional de la biodiversité des Hauts-de-France », entre le Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul et Espaces naturels régionaux,

Considérant le projet de convention pour définir les modalités du partenariat entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux en tant que partenaire associé de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France (ARB),

Considérant le projet de convention pour définir les modalités du partenariat entre la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Hauts-de-France) et Espaces naturels régionaux en tant que partenaire associé de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France (ARB),

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 15 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Décide :

- *d'adopter la Convention pour définir les modalités du partenariat entre l'Office français de la biodiversité (OFB Hauts-de-France) et Espaces naturels régionaux en tant que partenaire associé de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France dès 2023,*
- *d'imputer les recettes aux activités de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France,*

Autorise le Président à finaliser, sous réserve de modifications non substantielles, et à signer la Convention pour définir les modalités du partenariat entre l'Office français de la biodiversité (OFB Hauts-de-France) et Espaces naturels régionaux en tant que partenaire associé de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat Mixte

13 DEC. 2022

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux » ARRIVEE

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1133

Réunion du : 05 décembre 2022
Date de convocation : 07 novembre 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional Hauts-de-France

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Déborah CLOSSET- KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX, Nelly JANIER-DUBRY, Jean-Michel TACCOEN,

Membres absents excusés : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT, Grégory LELONG, Benoît WASCAT.

- Soit 12 membres présents, représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Demande de subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité Hauts-de-France (OFB) dans le cadre de la mise en place de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France (ARB) en 2023.

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Vu la délibération n° 22 - 1094 adoptée par le Comité syndical d'ENRx le 28 avril 2022 afin de formuler un avis favorable relatif à l'engagement d'ENRx dans la préfiguration de l'ARB des Hauts-de-France, conditionné à la prise en compte des propositions exposées dans la délibération,

Vu la convention-cadre constitutive de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) des Hauts-de-France signée par le Préfet de Région Hauts-de-France, le Président de Région Hauts-de-France, le Directeur général de l'Office Français de la

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Biodiversité, les Directeurs généraux des Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie,

Vu la délibération n° 22- 1112 adoptée par le Bureau d'ENRx réuni le 28 octobre 2022 pour l'élaboration du budget annexe dédié au portage par ENRx des activités de l'ARB – Hauts-de-France,

Considérant les projets de conventions d'application de la convention constitutive de l'Agence régionale de la Biodiversité Hauts-de-France pour le portage d'animation, de gestion et de coordination de l'ARB des Hauts-de-France, entre l'Etat, la Région Hauts-de-France, l'Office français pour la biodiversité et Espaces naturels régionaux,

Considérant le projet de convention de transfert de la mission « Observatoire régional de la biodiversité des Hauts-de-France », entre le Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul et Espaces naturels régionaux et la prise en charge financière et administrative des agents transférés au 1^{er} janvier 2023,

Décide de solliciter un financement d'un montant de cent soixante-trois mille trois cent vingt-trois euros (163 323 euros), dans le cadre de la mise en place de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France (ARB) en 2023.

Le Comité syndical, après avoir et procédé au vote :

Votants : 15 (dont 3 pouvoirs)


Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.



Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat Mixte

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1134

Réunion du : 05 décembre 2022
Date de convocation : 07 novembre 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

**Conseil Régional
Hauts-de-France**

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

**Conseil Economique,
Social et Environnemental
Régional**

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

**PNR des Caps et Marais
d'Opale**

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Déborah CLOSSET- KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX, Nelly JANIER-DUBRY, Jean-Michel TACCOEN,

Membres absents excusés : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT, Grégory LELONG, Benoît WASCAT.

- Soit 12 membres présents, représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Création d'un budget annexe dédié aux activités de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France (ARB).

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Vu la délibération n° 22 - 1094 adoptée par le Comité syndical d'ENRx le 28 avril 2022 afin de formuler un avis favorable relatif à l'engagement d'ENRx dans la préfiguration de l'ARB des Hauts-de-France, conditionné à la prise en compte des propositions exposées dans la délibération,

Vu la délibération n°22 – 112 adoptée par le Bureau d'ENRx réuni le 28 octobre 2022 pour l'élaboration d'un Budget annexe dédié au portage par ENRx des activités de l'ARB Hauts-de-France,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Vu la convention portant création de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France, entre L'Etat, la Région Hauts-de-France, l'Office français pour la biodiversité, les Agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie,

Considérant le projet de convention de transfert de la mission « Observatoire régional de la biodiversité des Hauts-de-France », entre le Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul et Espaces naturels régionaux,

Considérant le projet de convention pour définir les modalités du partenariat entre l'Office français de la biodiversité (OFB) et Espaces naturels régionaux en tant que partenaire associé de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France (ARB),

Considérant le projet de convention pour définir les modalités du partenariat entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux en tant que partenaire associé de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France (ARB),

Considérant le projet de convention pour définir les modalités du partenariat entre la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Hauts-de-France) et Espaces naturels régionaux en tant que partenaire associé de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France (ARB),

Considérant la nécessité de pouvoir suivre et retracer l'ensemble des activités budgétaires, comptables et financières spécifiquement liées aux missions de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 15 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 14

Contre : 0

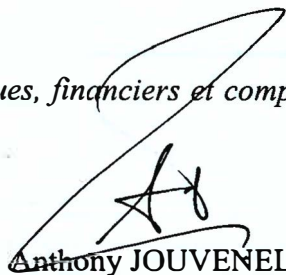
Abstention : 1

Décide :

- *de créer un budget annexe, comptabilité M14, dédié aux activités de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France, au 1^{er} janvier 2023 et de lancer les démarches nécessaires à l'immatriculation de ce budget auprès de l'INSEE,*
- *d'acter le fait que l'effectivité de cette décision est liée à la signature des conventions considérées ci-dessus pour d'une part, confier une partie de l'animation, la gestion et la coordination de l'ARB des Hauts-de-France à ENRx et d'autre part, assurer le transfert de la mission « Observatoire régional de la biodiversité des Hauts-de-France » vers ENRx,*

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.



Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat Mixte

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1135

Réunion du : 05 décembre 2022
Date de convocation : 07 novembre 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDI CAL

Conseil Régional Hauts-de-France

Aurore COLSON
Alexandre COUSIN
Paul Henry HANSEN-CATTA
Nelly JANIER-DUBRY
Anthony JOUVENEL
Danièle PONCHAUX
Patricia POUPART

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Anne-Sophie BOISSEAUX
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Claire SONZOGNI
Jean-Michel TACCOEN
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Déborah CLOSSET- KOPP, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Didier VAN POUCKE, Ginette VERBRUGGHE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Anne-Sophie BOISSEAUX, Nelly JANIER-DUBRY, Jean-Michel TACCOEN,

Membres absents excusés : Sylvie CLERC CUVELIER, Philippe GAYOT, Grégory LELONG, Benoît WASCAT.

- Soit 12 membres présents, représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Autorisation au Président d'ENRx afin de solliciter des subventions auprès des Agences de l'Eau Artois-Picardie et Seine-Normandie, dans le cadre de la mise en place de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France (ARB) dès 2023.

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Vu la délibération n° 22 - 1094 adoptée par le Comité syndical d'ENRx le 28 avril 2022 afin de formuler un avis favorable relatif à l'engagement d'ENRx dans la préfiguration de l'ARB des Hauts-de-France, conditionné à la prise en compte des propositions exposées dans la délibération,

Vu la convention-cadre constitutive de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) des Hauts-de-France signée par le Préfet de Région Hauts-de-France, le Président de Région Hauts-de-France, le Directeur général de l'Office Français de la

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Biodiversité, les Directeurs généraux des Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie,

Vu la délibération n° 22- 1112 adoptée par le Bureau d'ENRx réuni le 28 octobre 2022 pour l'élaboration du budget annexe dédié au portage par ENRx des activités de l'ARB – Hauts-de-France,

Considérant les projets de conventions d'application de la convention constitutive de l'ARB Hauts-de-France, pour le portage d'animation, de gestion et de coordination de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France, entre les membres fondateurs de l'ARB et Espaces naturels régionaux,

Considérant le projet de convention de transfert de la mission « Observatoire régional de la biodiversité des Hauts-de-France », entre le Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul et Espaces naturels régionaux et la prise en charge financière et administrative des agents transférés au 1^{er} janvier 2023,

Autorise Monsieur le Président d'Espaces Naturels Régionaux à solliciter des subventions auprès des Agences de l'Eau Artois-Picardie et Seine-Normandie dans le cadre de la mise en place de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France (ARB) dès 2023,

Le Comité syndical, après avoir et procédé au vote :

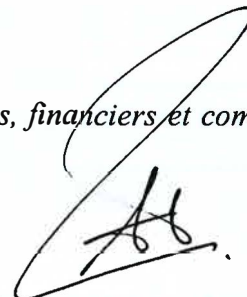
Votants : 15 (dont 3 pouvoirs)

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Anthony JOUVENEL
Président du Syndicat Mixte

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.